



Echelle : 1 / 8000 ème

Arrêt	Enquête publique	Approbation
XXXX	XXXX	XXXX

Historique des procédures :
Révision générale du PLU approuvée le 27 mai 2024



Prescriptions ponctuelles

-  Arbre remarquable
-  Mare
-  Cône de vue
-  Petit patrimoine
-  Bâti remarquable

Prescriptions linéaires

- Alignements d'arbres et haies
- Linéaire commercial à protéger

Prescriptions surfaciques

-  Bâtiments susceptible de changer de destination
-  Secteurs paysagers à protéger pour des motifs écologiques et paysagers
-  Jardins
-  Zones humides
-  Emplacements réservés
-  Secteurs OAP
-  Secteur défini au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme, nécessitant une mise en conformité préalable de réseaux

Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

-  A - Zones agricoles
-  Aa - Atelier
-  Ap - Zones agricoles à préserver pour des motifs paysagers et écologiques
-  N - Zone naturelle
-  Np - Zone naturelle à préserver pour des motifs paysagers et écologiques
-  N11 - Camping La Grange du Pin
-  N12 - Centre canin d'éducation et de loisirs
-  AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
-  AUei - AUei : Secteur nord-est à urbaniser de la zone d'activités de Lucinges
-  Ua - Zones urbaines de centralité de Cuisiat ainsi que la centralité de Treffort
-  Uap - Centre ancien de Prestiat
-  Uat - Centre ancien et historique de Treffort
-  Ub - Zones urbaines à dominante résidentielle qui se sont construits sous forme de lotissements pavillonnaires
-  Ue - Zones économiques du territoire
-  Uea - Foyer ADAPEI
-  Uei1 - Secteur sud-ouest de la zone d'activités de Lucinges
-  Uei2 - Secteur nord-est de la zone d'activités de Lucinges
-  Ueq - Zones urbaines à vocation d'équipement
-  Uh - Zones urbaines de hameaux, déconnectés des tissus urbains principaux des bourgs de Treffort, Cuisiat et Prestiat
-  Uhr - Hameau de Montmerle
-  Ul - Zone urbaine de loisirs sur le secteur de Lucinges

Informations linéaires

- ### Lignes aériennes
- +++ Tension de 225kV
*** Tension de 63kV
-  Bandes autour des lignes aériennes (20m autour des 63 kV & 20m autour des 225 kV)]
... Lignes souterraines
-  Bandes autour des lignes souterraines (2.5m)

Eléments de repère

-  Bâtiments
 Limites cadastrales
 Limite communale

Liste des emplacements réservés

Número	Libellé	Bénéficiaire
1	Emplacement réservé n° 1 - Aménagement d'un carrefour sur la RD 52	Commune de Val-Revermont
2	Emplacement réservé n° 2 - Aménagement de la RD 3b	Commune de Val-Revermont
3	Emplacement réservé n° 3 - Aménagement d'un carrefour	Commune de Val-Revermont
4	Emplacement réservé n° 4 - Aménagement de l'entrée nord de Montmire	Commune de Val-Revermont
5	Emplacement réservé n° 5 - Élargissement de voie	Commune de Val-Revermont
6	Emplacement réservé n° 6 - Élargissement de la voie	Commune de Val-Revermont

